



séparation en vue, comment bien faire pour notre fils?

Par **lacuisse**, le **04/11/2009** à **17:06**

Bonjour,

Mon amie et moi sommes parents d'un garçon de 3ans, nous ne sommes ni mariés ni pacsés, j'ai reconnu l'enfant à sa naissance. Nous envisageons de nous séparé. Nous nous entendons plutôt bien et voulons tous les deux le meilleur pour notre fils. Je voulais savoir quel est le meilleur moyen de se protéger vis à vis de mon fils, pour ne pas avoir de mauvaise surprise plus tard si notre entente se dégrade avec le temps. J'ai des horaires de travail non fixes et très peu de congés ou de temps libres (petite entreprise familiale). Mon amie est fonctionnaire avec des horaires confortables et souple, et beaucoup de journées libres. Nous en avons logiquement déduit qu'il serait plus facile et pratique que notre fils soit plus souvent chez elle. Comment "encadrer" cela? Elle me parle de faire une lettre au juge des familles, est-ce réellement conseillé? Quels sont les pièges à éviter, les engagements à ne surtout pas prendre? Elle me dit que si elle garde notre fils, ce qui paraît plus raisonnable, je l'aurai 1 W.E tous les 15 jours. je trouve que cela fait peu quand même. Bref je suis complètement perdu et désabusé, entre l'amour que je porte encore à la maman, la peur de ne plus voir beaucoup mon fils mais aussi et surtout l'envie de faire les choses correctement et sans accrocs pour le bien de mon fils. Brefs, j'ai besoin de conseils.
merci

Par **JURISNOTAIRE**, le **04/11/2009** à **17:29**

Bonjour, Lacuisse (moi, c'est l'aile -et je me comprends-).

Quelle éventuelle future surprise redouteriez-vous? dans quel domaine d'action?
Se protéger vis-à-vis d'un gamin ? ou (surtout?) de votre amie ?

Quelles sont -en fait- vos véritables préoccupations ? Tentez de les définir, de les "objectiver", de les départir du mode subjectif auquel vous semblez actuellement astreint.

Votre évidente bonne-volonté de bien-faire, se heurte actuellement à (vous l'avouez) votre méconnaissance "du fonctionnement du système".

Provoquez un rendez-vous triangulaire -votre amie, le juge et vous-même- auprès du Juge aux Affaires Familiales compétent à votre domicile. Celui-ci saura "cadrer" vos questions, et y

apporter les réponses confortantes dont vous avez évidemment bien besoin.

Votre bien dévoué.

Par **lacuisse**, le **05/11/2009** à **08:36**

Merci pour votre message.

je m'étais très mal exprimé, effectivement je ne veux pas me protéger de mon fils, mais plutôt des conséquences que pourrait entraîner de mauvais choix ou engagements. Par exemple, si nous décidons d'un commun accord que mon amie a la garde de l'enfant, y'a-t-il des "loies" ou "textes" qui protègent mon autorité? Les décisions importantes, scolaire ou autre. Si la maman demande sa mutation à 500km d'ici, ais-je mon mot à dire?.

Les gardes sont-elles souples ou vraiment "cadrés". je me doute bien que tout cela dépend de l'entente entre les parents. Mais comme elle veut aller chez le juge aux familles, je ne veux pas être pris au dépourvu et prendre de mauvaises décisions, d'engagements que je pourrais regretter par la suite. y'a t'il des conseils sur les engagements à prendre ou au contraire à ne surtout pas prendre. Par exemple : si nous nous entendons comme elle le veut sur le fait que je garde l'enfant 1W.E toutes les deux semaines, ce que je trouve peu, et que l'on s'engage là dessus devant le juge. Si au début tout se passe bien comme actuellement et que de temps en temps, je garde mon fils quand c'est possible la semaine, nous nous arrangeons pour que je le vois le plus possible. Mais si la situation se dégrade (comme cela doit arriver fréquemment avec l'arrivée d'un nouveau conjoint) appliquera-t-on purement et simplement les engagements pris, je ne pourrais plus voir mon fils de la semaine? C'est ce genre de chose qui me fait peur.